

Conditions et procédures

- Le jeune a entre 0 et 23 ans ;
- vit dans la province de Namur et/ou y construit un réseau ;
- est en souffrance psychique ;
- se trouve en situation de rupture ou en de risque de rupture de son parcours de soin.

La demande peut être introduite par un professionnel, la famille ou le jeune, par mail ou par téléphone.

La participation d'au moins trois partenaires, dont au moins un professionnel de santé, est nécessaire pour faire concertation.

Les chargés de concertation sont à votre disposition pour réfléchir à la pertinence d'activer le dispositif ou à une orientation alternative.



RETIS
Dispositif de
casemanagement

CONTACTS

0471 / 59.28.92
0460 / 97.41.09

casemanagement@kirikou.be

ADRESSE

Rue de l'Horlaine, 42
5101 Loyers



RETIS
Dispositif de
casemanagement



Entre focus et grand angle,
RETIS élabore un espace de concertation
ouvert, focalisé dans l'analyse,
agrandi dans une logique d'actions.

Éditeur responsable : Jean-Philippe Mathy - 42 Rue de l'Horlaine - 5101 Loyers

Qu'est ce que RETIS ?

RETIS est un dispositif qui accompagne un processus de concertation par un soutien extérieur.

Il n'intervient jamais dans l'urgence.

Il vise à lever les blocages présents ou annoncés dans les différentes étapes du parcours de soins et de vie du jeune.

Il donne une place centrale à l'expertise du jeune, de son entourage et des différents professionnels présents dans le réseau.

Il soutient le travail collectif et l'autonomie de la concertation entre toutes les personnes impliquées - professionnelles ou non - dans la situation du jeune.

RETIS est un dispositif du Réseau Santé Kirikou.

Qu'est ce que le Réseau Santé Kirikou ?

Le Réseau Santé Kirikou est un réseau intersectoriel et collaboratif qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents sur les 38 communes de la province de Namur.

Pourquoi RETIS ?

RETIS peut être activé dans toute situation pour laquelle une nouvelle dimension de travail collectif permettrait de :

- faire émerger de nouvelles pistes via l'intelligence collective ;
- créer du lien et favoriser une plus grande cohérence d'intervention via la concertation ;
- minimiser les risques liés aux prises de décisions unilatérales et stimuler les positions de co-responsabilité ;
- composer un espace neutre, de rencontres et d'échanges, dans le respect des ressources, mandats et singularités de chacun.



RETIS
Dispositif de
casemanagement

RETIS propose :

- d'organiser des réunions de concertation rassemblant les professionnels, la famille, le jeune et d'en assurer la logistique ;

- d'ouvrir le champ des possibles en réfléchissant à de nouvelles directions, avec les personnes impliquées dans la situation (présente, passée ou à venir) ;

- de soutenir la co-construction d'un parcours de soins et de vie avec le jeune et son entourage, à court, moyen et long terme.